



N° de résolution
ou annotation

2017-01-16

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 16 janvier 2017, à la salle du conseil municipal, à 19h50 et à laquelle sont présents :

Monsieur Michaël Laplante, conseiller poste numéro 1
Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2
Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3
Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4
Monsieur Tony Couture, conseiller poste numéro 5
Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur Guy Bond.

Monsieur Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette assemblée et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Conformément à la loi, l'avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été affiché le 21 décembre 2016.

Projet de règlement : Règlement numéro 604-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le maire explique que l'objet du projet de règlement est de modifier le règlement de zonage afin de permettre dans les zones 501, 509 et 510, comme deuxième habitation sur une terre agricole et à certaines conditions, les maisons mobiles.

Période de questions portant sur le projet de règlement

Aucune question nécessitant d'être retenue au procès-verbal. Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur ledit projet de règlement ont eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil.

Levée de l'assemblée

L'assemblée publique de consultation est levée à 19h55.

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2017-01-16

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 16 janvier 2017, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Michaël Laplante**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Tony Couture**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Rés. 17-01-001

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Rés. 17-01-002

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets. Le point suivant est ajouté au varia : Approbation d'une promesse d'achat d'immeuble avec le Club de l'âge d'or St-Théodore de bagot et autorisation pour son acquisition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 17-01-003

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
Rés. 17-01-004

Rés. 17-01-005

Rés. 17-01-006

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 décembre 2016

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 05 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Approbation de la liste des comptes du mois de décembre 2016

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu des règlements 530-2007 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte des comptes payés, des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la liste des comptes du mois de décembre 2016 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 82 302,16\$;

QUE les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Paiement de la location du stationnement appartenant à la Fabrique de la paroisse de Saint-Théodore

ATTENDU que le stationnement situé sur la rue Principale appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Théodore est utilisé à des fins municipales et est offert à toute la population ;

ATTENDU que le coût pour sa location est inscrit au budget 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité loue le stationnement à la Fabrique de la Paroisse de St-Théodore pour l'année 2017 et en autorise les paiements au montant mensuel de 400,00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Club 3-4 roues du comte de Johnson inc, ajout d'un trajet à la demande d'autorisation initiale de droit de passage des chemins publics des véhicules tout-terrain pour la saison 2016-2017

En attente d'une réponse du ministère des Transports du Québec, le point est reporté à la prochaine séance de ce conseil.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Foire agroalimentaire de la région d'Acton, dégustation gastronomique vins et fromages le 18 février

Le conseil en prend acte.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h08 et se termine à 20h11. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Offre de service pour le déneigement de la rue Camille

Le conseil n'y donnera pas suite.

Rés. 17-01-007

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) : entente du programme réhabilitation du réseau routier local

ATTENDU que le MTMDET a déposé l'entente de contribution financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local pour les travaux de réfection sur le 5^e rang ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu d'approuver l'entente et d'autoriser le maire monsieur Guy Bond à être signataire pour et au nom de la municipalité l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Rapport annuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport annuel 2016 comprenant un résumé du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que le sommaire de tous les permis émis en 2016.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Rés. 17-01-008

Demande de traverses piétonnières aux intersections des rues Principale et Désautels ainsi que Principale et 6^e rang au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)



N° de résolution
ou annotation

Rés. 17-01-009

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que plusieurs élèves traversent la rue Principale à partir de la rue Désautels ainsi que du 6^e rang afin de se rendre à l'école des Moissons ;

ATTENDU que les parents sont inquiets pour la sécurité des enfants qui ont à traverser la rue Principale ;

ATTENDU que la rue Principale est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE soit demandé au MTMDET d'installer deux traverses piétonnières aux endroits ci-haut mentionnés avec toute la signalisation requise ;

QUE la Municipalité s'engage à prolonger une partie du trottoir de la rue Principale si le cadastre et les critères de conception le permettent ;

QUE la Municipalité s'engage à embaucher des brigadiers scolaires à ces endroits pour le début du calendrier scolaire 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour le déplacement d'une limite de vitesse sur la rue Principale

ATTENDU qu'une demande au Conseil a été déposée par les citoyens du secteur afin de réduire la limite de vitesse sur la rue Principale, circulation entre l'entrée du village et la route 139 ;

ATTENDU que la zone déterminant la limite de vitesse à 50 kilomètres par heure sur la rue Principale est située près du numéro civique 1600 rue Principale ;

ATTENDU qu'il y a plusieurs résidences avant la limite réduisant la vitesse de 80 kilomètres par heure à 50 kilomètres par heure et que la sécurité est un facteur déterminant ;

ATTENDU que la rue Principale est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu de demander au MTMDET que la zone où débute la limite de vitesse de 50 km/h soit repoussée au-delà de la limite actuelle des résidences en milieu urbain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillers Mathieu Desmarais (conseiller poste 2) et Tony Couture (conseiller poste 5) ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour. L'accusé de réception sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais prévus par la loi.

Le conseil en prend acte.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

11. Gestion & direction générale

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

12. Loisirs et culture

Dépôt de la démission de la coordonnatrice aux loisirs

Dépôt de la démission de madame Lyne St-Onge, coordonnatrice aux loisirs. La fin du lien d'emploi prendra effet à la fin février.

Le conseil en prend acte.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois d'octobre 2016 réalisés par la firme Asisto services techniques des eaux inc

Les rapports n'étant pas encore disponibles, ils seront donc déposés à une prochaine séance.

Aucune pause n'est prise.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois de décembre 2016

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

L'union des producteurs agricoles de la Rivière noire : Nouveau président au syndicat local.

L'union des producteurs agricoles : Lettre aux ministres concernant le programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ).

Club optimiste d'Acton Vale : Invitation au souper-soirée du 45^e anniversaire.

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de décembre 2016

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de décembre 2016

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de novembre 2016

Le conseil en prend acte.

Rés. 17-01-010

Entente pour la gestion du service animalier sur le territoire de la municipalité

ATTENDU que la municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou organisme pour le contrôle animalier sur le territoire ainsi que pour l'application des règlements relatifs aux animaux ;

ATTENDU que le contrat avec Fondation Caramel a pris fin le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU que la Société préventive de la cruauté envers les animaux (SPAD) ainsi que Fondation Caramel ont déposés chacun un projet d'entente relative à l'opération de la fourrière municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu:

QUE le Conseil approuve l'entente avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux (SPAD) de Drummondville pour une durée de 3 ans au montant annuel de 2,35\$ par habitant ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque et le maire M. Guy Bond, à être signataires pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir entre les parties, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. Rapports, Suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Rés. 17-01-011

Second projet de règlement : Règlement numéro 604-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, comme deuxième habitation sur une terre agricole et à certaines conditions, les maisons mobiles ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 05 décembre 2016 ;

ATTENDU que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 16 janvier 2017 ;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 17-01-012

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tony Couture et résolu d'adopter ce second projet de règlement sans changement, tel que rédigé et faisant partie intégrante de la présente résolution, et qu'une copie soit transmise à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Approbation d'une promesse d'achat d'immeuble avec le Club de l'âge d'or St-Theodore de bagot et autorisation pour son acquisition

ATTENDU que le Club de l'âge d'or St-Théodore de bagot inc. a déposé une offre à la municipalité concernant l'immeuble situé au 1743 rue Principale, et que ce conseil désire acquérir ledit immeuble ;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 16-11-192 de ce conseil, la municipalité a négocié les conditions d'une éventuelle entente à intervenir avec le Club de l'âge d'or St-Théodore de bagot inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michaël Laplante et résolu :

QUE le conseil approuve la promesse d'achat d'immeuble acceptée par le Club de l'âge d'or St-Théodore, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE la Municipalité est autorisée à acquérir pour la somme de vingt mille dollars (20 000,00\$) l'immeuble appartenant au Club de l'âge d'or St-Théodore de bagot inc. ;

QUE cette résolution confirme à la Caisse Populaire de Saint-Théodore le transfert du montant requis dans le compte en fidéicomis du notaire en charge du dossier ;

QUE les dépenses soient payées et effectuées à même les crédits budgétaires disponibles au fonds général ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité la promesse d'achat d'immeuble ainsi que les documents nécessaires à la transaction (acte de vente notarié), à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires ou modifications mineures requises, et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h42 et se termine à 20h48. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Rés. 17-01-013

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 20h48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier